

*La Corporation de financement  
d'urgence d'entreprises du Canada*

*Canada Enterprise  
Emergency Funding Corporation*

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Une filiale de la

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT  
DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

**RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE  
de 2021 à 2025**

et

**RÉSUMÉ DU BUDGET D'INVESTISSEMENT DE 2021**

**Décembre 2020**

**RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE LA CFUEC**  
**TABLE DES MATIÈRES**

|     |   |   |
|-----|---|---|
| 1.0 | RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE .....  | 3 |
| 2.0 | MANDAT ET APERÇU DE L'ENTREPRISE.....   | 4 |
| 3.0 | GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE D'EXPLOITATION.....                          | 6 |
| 4.0 | RENDEMENT DE L'ENTREPRISE .....   | 7 |
| 5.0 | OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE<br>ALLANT DE 2021 À 2025..... | 8 |
| 6.0 | SECTION FINANCIÈRE.....   | 9 |

## **1.0 RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE**

En mai 2020, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC ») a été constituée pour procéder à la mise en œuvre d'un nouveau programme du gouvernement, le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE »). La CFUEC est une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), une société d'État fédérale. La CDEV relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances.

Au moment de rédiger le plan de 2020, la CFUEC était toujours au stade de mise en place de ses capacités et de ses processus et n'avait pas encore eu d'interactions avec les emprunteurs éventuels du CUGE. Toutefois, depuis le lancement du CUGE vers la fin de mai 2020, la CFUEC a reçu des demandes de prêt d'emprunteurs potentiels, a procédé à des contrôles diligents préalables et à des analyses de plusieurs demandes de prêts et a consenti ses premiers prêts.

Les projections financières de la CFUEC n'ont pas été prises en compte en raison de la sensibilité des négociations avec les emprunteurs et les emprunteurs éventuels en ce qui a trait aux prévisions de pertes sur prêts. De plus, la taille prévue du programme de prêts est très difficile à établir avec certitude.

À l'automne 2020, la CFUEC a conclu des ententes pour ses deux premiers prêts, le premier s'élevant à 200 millions de dollars et le deuxième, à 120 millions de dollars. Les prélèvements totaux pour les prêts financés s'élevaient à 110 millions de dollars à la fin du mois de décembre.

## **2.0 MANDAT ET APERÇU DE L'ENTREPRISE**

### **Mandat**

La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC ») est une société d'État fédérale non mandataire constituée en mai 2020 et détenue en propriété exclusive par la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), sa société mère. La CFUEC est responsable de l'administration du crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE »). L'objectif du CUGE est de contribuer à protéger les emplois canadiens, d'aider les entreprises canadiennes à affronter le ralentissement économique actuel et d'éviter, dans la mesure du possible, la faillite d'entreprises qui seraient autrement viables. Aux termes d'un décret émis à l'intention de la CFUEC le 10 mai 2020, les prêts consentis dans le cadre du CUGE sont accordés conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances.

Le conseil d'administration et l'équipe de direction de la CFUEC s'emploient à évaluer toutes les demandes de prêt conformément aux modalités du programme du CUGE et aux modalités approuvées par le ministre des Finances. L'approbation des prêts repose sur l'admissibilité du demandeur, les besoins en trésorerie du demandeur sur les douze prochains mois pour poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation et sur un examen de la dette et de la structure de capital existantes du demandeur pour structurer de manière appropriée le prêt dans le cadre du CUGE et obtenir des allègements et des dérogations des autres prêteurs. La lettre de mandat et la feuille de modalités reçues du ministère énoncent clairement les modalités devant être satisfaites aux fins d'approbation d'un prêt.

### **Aperçu des activités**

La CFUEC est responsable de la réception et de l'analyse des demandes par rapport aux critères et aux modalités d'admissibilité approuvés par le ministre des Finances et de conclure et de financer des transactions conformément à ces modalités. Lorsqu'un emprunteur éventuel n'est pas en mesure de satisfaire à certaines exigences de la feuille de modalités et que des écarts par rapport à cette dernière sont donc jugés nécessaires, l'approbation du ministre est requise. Les évaluations et le traitement des demandes par la CFUEC pourraient être faits avec l'aide de cabinets d'experts-conseils compétents retenus par celle-ci.

La CFUEC a conclu une convention de financement avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Finances. Cette convention souligne de quelle manière la CFUEC est capitalisée. La CFUEC est financée au moyen de l'émission d'actions privilégiées en faveur du gouvernement.

La feuille de modalités pour le programme de CUGE comprend notamment les modalités générales suivantes :

- Le montant du prêt doit être d'au moins 60 millions de dollars;
- La garantie devra être partagée avec des prêteurs garantis existants sur une tranche de 20 % du montant du prêt;
- Pour toutes les avances sur prêt, une proportion de 80 % ne sera pas garantie et une proportion de 20 % le sera sur la base d'un nantissement partagé similaire aux facilités de prêt garanties existantes de l'emprunteur;
- Il sera possible d'effectuer des prélèvements sur une période d'un an à partir de la conclusion de la convention de prêt;
- Les restrictions sur l'utilisation du produit, en particulier les restrictions relatives au remboursement d'autres dettes, aux dividendes et aux rachats d'actions;
- Des bons de souscription seront reçus des emprunteurs cotés en bourse équivalant à une valeur nominale de 7,5 % du total des prêts s'ils sont remboursés au cours de la première année, et de 7,5 % additionnels s'ils ne sont pas remboursés au cours de la première année;
- Les sociétés fermées devront verser des frais liés aux prêts d'un niveau proportionnel à la valeur des bons de souscription qu'émettraient les emprunteurs dont les actions sont cotées en bourse;
- Pour les prêts non garantis, un taux d'intérêt de 5 % la première année, de 8 % la deuxième année et une hausse annuelle de 2 % par la suite; l'emprunteur peut capitaliser les intérêts pour les deux premières années (l'emprunteur verse des intérêts en nature en ajoutant les intérêts au solde du prêt, ou « paiement en nature »);
- Pour le prêt garanti, les modalités économiques et de remboursement sont conformes à celles des facilités de prêt garanties existantes;
- Une échéance de cinq ans dans le cas de la tranche non garantie du prêt.

### **3.0 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE D'EXPLOITATION**

Le conseil d'administration de la CFUEC est responsable de la gouvernance générale de la Corporation et de l'embauche du président et chef de la direction, lequel est responsable des activités de la Corporation. Étant donné les volumes actuels de prêts, la CFUEC fait appel à des sous-traitants indépendants et aux employés en détachement de la CDEV pour l'aider à gérer le programme de prêts et les activités de la CFUEC.

Un protocole d'entente a été conclu entre la CDEV et la CFUEC. Celui-ci souligne les responsabilités de chaque partie pour aider à faire en sorte que la CFUEC soit en mesure de fournir le niveau de gouvernance et de présentation de l'information approprié pour permettre à la CDEV de satisfaire à ses obligations à titre de société d'État mère. Une convention de services est intervenue entre la CDEV et la CFUEC, laquelle présente les services que la CDEV fournira à la CFUEC pour l'aider à mettre en œuvre et à exécuter le programme de CUGE.

#### **COVID-19**

La CFUEC a été créée pour mettre en œuvre le CUGE et son orientation stratégique est donc influencée par la COVID-19. Ses activités ont été menées essentiellement dans un contexte de télétravail. Si la COVID-19 entraîne un accroissement des difficultés économiques pour les entreprises canadiennes, les résultats financiers de la CFUEC seront touchés de manière importante par l'augmentation des volumes de prêts et les pertes sur prêts qui en découlent. Cependant, il est prévu que la COVID-19 n'aura pas d'incidence directe sur les activités de la CFUEC au-delà de la demande de prêts dans le cadre du CUGE.

#### **4.0 RENDEMENT DE L'ENTREPRISE**

##### **Évaluation des résultats de 2020**

Le tableau ci-dessous présente notre rendement réel en 2020 comparativement aux objectifs énoncés dans le plan d'entreprise de 2020 à 2024 :

| <b>Objectifs de 2020</b>  | <b>Résultats de 2020</b>   |
|---|--|
| Organisation des activités de la CFUEC  | <p>La CFUEC était prête à recevoir des demandes d'information au sujet du CUGE le 26 mai 2020 après avoir aidé le gouvernement à mettre sur pied le programme.</p> <p>Un conseil d'administration et un président et chef de la direction ont été nommés. La CFUEC a approuvé des politiques administratives pour assurer une gouvernance appropriée de ses activités.</p> <p>Le site Web de la CFUEC a été lancé et celui de la CDEV a été mis à jour pour présenter de l'information sur la CFUEC.</p> <p>La CFUEC a élaboré un processus d'approbation des prêts.</p> <p>Les politiques et les procédures pour les activités, l'émission de prêts et le suivi ont été élaborées.</p> <p>Les employés de la CDEV ont fourni des services à la CFUEC pour lesquels la CDEV a facturé des frais de gestion, et la CDEV a été remboursée pour le paiement de certaines factures liées à la CFUEC.</p> |
| Traitement des demandes   | <p>Entre le mois de mai et le début du mois de décembre, la CFUEC a reçu et traité 55 demandes de renseignements d'emprunteurs éventuels et a reçu 17 demandes de prêt en bonne et due forme.</p>  |
| Approbation et émission des prêts   | <p>Au 31 décembre 2020, deux engagements de prêt totalisant 320 millions de dollars avaient été accordés par la CFUEC; de ce montant, une tranche de 110 millions de dollars avait été prélevée par les emprunteurs.</p>   |
| Surveillance et comptabilisation appropriée des prêts et des actifs connexes                              | <p>Au 31 décembre 2020, la CFUEC avait financé deux prêts. Le suivi des prêts se poursuit.</p>   |
| Développement de systèmes pour gérer les prêts du portefeuille et présenter de l'information à leur égard | <p>La CFUEC a retenu les services de conseillers externes pour établir des normes comptables. Des procédures de suivi des prêts ont été mises en œuvre.</p>  |

## **5.0 OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2021 À 2025**

L'objectif premier de la CFUEC est de gérer le programme de CUGE au nom du gouvernement. Les principaux domaines d'activités pour le reste de 2020 et 2021 et les exercices subséquents sont les suivants :

- Gestion des demandes d'information des éventuels demandeurs
- Gestion de tous les aspects du programme de prêts du CUGE, y compris du contrôle diligent préalable des demandes de prêt et de la supervision du travail des conseillers juridiques et financiers
- Conclusion de conventions et financement des prêts approuvés
- Évaluation de toute demande d'avance de fonds subséquente des emprunteurs
- Examiner les demandes de consentement ou de modification des emprunteurs du CUGE et, le cas échéant, y accéder
- Préparer l'entreprise à gérer les besoins de restructuration des emprunteurs si nécessaire
- Évaluation et surveillance trimestrielles et périodiques de tous les emprunteurs et prêts
- Parachèvement de l'établissement des activités de la CFUEC par rapport à la taille du portefeuille.

### **Risques et mesures d'atténuation des risques**

Le programme de CUGE comporte un niveau de risque élevé en fonction des modalités et des critères d'admissibilité établis par suite du décret émis à l'intention de la CFUEC. La CFUEC présente un faible niveau de tolérance au risque à l'égard des autres facteurs qu'elle peut contrôler ou sur lesquels elle peut exercer une influence. La CFUEC a une grande tolérance aux risques macroéconomiques et aux pertes financières éventuelles suivant les modalités du programme du CUGE, toutefois, elle surveillera les activités de son portefeuille de prêts afin de limiter toute perte sur les prêts consentis.



## **6.0 SECTION FINANCIÈRE**

### **Aperçu financier pour l'exercice 2020**

Compte tenu de la nature sensible et confidentielle des projections financières pour 2020 et pour la période visée par le plan, ces dernières n'ont pas été incluses. La CFUEC publiera des états financiers individuels pour 2020 après le dépôt de son rapport annuel. Elle publiera ses états financiers trimestriels à compter du premier trimestre de 2021.

### **Information financière et autres informations**

La société mère de la CFUEC, la CDEV, a entrepris une analyse pour déterminer si celle-ci contrôlait la CFUEC selon les critères de l'IFRS 10 à des fins comptables. La CDEV a conclu que ce n'était pas le cas. La CFUEC a ensuite déterminé qu'elle établira ses états financiers selon les normes comptables pour le secteur public (les « NCSP »). La CFUEC publie sur son site Web les prêts qu'elle a approuvés.

### **Budget d'investissement**

Les activités de la CFUEC ne sont pas hautement capitalistiques. À l'heure actuelle, la CFUEC n'a aucun plan d'investissement ou d'engagement de capitaux importants autres que les engagements de prêts.

### **Résultats prévus pour 2021**

| <b>Résultats attendus</b>                  | <b>Indicateurs ou cibles de performance</b>                                       |
|--|---|
| Gérer les demandes des demandeurs          | Toutes les demandes d'information obtiennent réponse en temps opportun            |
| Évaluer les demandes d'avances ultérieures | La gestion est conforme aux modalités du prêt                                     |
| Surveiller tous les prêts                  | Les rapports trimestriels et l'évaluation régulière de tous les prêts sont à jour |